

## Les hasards du calendrier

Date : 7 juin 2017

**C'est fou ce qui peut se passer parfois en une quinzaine de jours !...**

Le décret du 23 décembre 2013 « *relatif aux déclarations de situation patrimoniale et déclarations d'intérêts adressées à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique* » a été publié au Journal officiel du 27 décembre 2013 pour entrer en vigueur **le 28 décembre 2013**.



**Le 2 janvier 2014**, Richard Ferrand conclut avec Sandrine Doucen un pacte civil de solidarité devant notaire, mais il se garde bien de le révéler et ira même jusqu'à commencer par prétendre en 2017 qu'il n'est pas pacsé. Certains se demandent si ce ne serait pas avec la SCI SACA de sa compagne que Richard Ferrand a déclaré un lien d'intérêt le 25 janvier 2014, du fait qu'il n'était pas obligé d'en faire état puisqu'il déclare simultanément et ostensiblement n'en détenir aucune part et n'en tirer aucun bénéfice. Mais c'est vrai que le seul fait que le nom de cette SCI (masqué dans la déclaration, puisque c'est la règle) ne peut manifestement pas comporter beaucoup plus de 4 lettres ne peut en constituer pour vous et moi une preuve irréfutable...

Laissons faire les juges.

**Le 10 janvier 2014**, Richard Ferrand met fin au contrat de travail d'Hervé Clabon « *en raison de graves problèmes de santé* » et explique que c'est la raison pour laquelle il ne l'a pas déclaré auprès de la HATVP le 25 janvier 2014 « *même s'il était très présent* ». En dépit des « *graves problèmes de santé* » invoqués, Hervé Clabon ([herve.clabon@richardferrand.fr](mailto:herve.clabon@richardferrand.fr)) est demeuré effectivement très présent par la suite, officiellement en qualité de collaborateur parlementaire, comme en témoignent notamment les 22 lettres bimestrielles du député parues depuis son élection, ainsi que plusieurs coupures de presse. S'agirait-il d'un pseudo collaborateur ? d'une sorte de collaborateur honoraire ? d'un collaborateur de l'ombre ? d'un intermittent du... En toutes hypothèses, cela n'explique pas que Richard Ferrand n'ait pas déclaré le 25 janvier 2014 le recrutement de son fils auquel il a procédé le 13 janvier 2014.

Laissons faire les juges.

Pour aller plus loin :

- Un montage immobilier bien acrobatique <http://wp.me/p6EXHi-4CS>
- \_Affaire Ferrand : pourquoi ça cafouille autant ? <http://wp.me/p6EXHi-4D8>
- \_Edouard Philippe désigne un juge... de paix <http://wp.me/p6EXHi-4Dj>
- \_Richard Ferrand à la manœuvre <http://wp.me/p6EXHi-4Dv>
- \_Richard Ferrand est pacsé <http://wp.me/p6EXHi-4DP>
- \_Richard Ferrand dans ses œuvres <http://wp.me/p6EXHi-4DX>
- \_Le compte n'y est pas <http://wp.me/p6EXHi-4E5>
- \_La mauvaise foi de Christophe Castaner <http://wp.me/p6EXHi-4Ev>
- Aie confiance... <http://wp.me/p6EXHi-4Ei>
- De vieux compagnons de route <http://wp.me/p6EXHi-4F1>
- \_Une SCI non sans intérêt <http://wp.me/p6EXHi-4Fd>
- \_Un curieux assistant <http://wp.me/p6EXHi-4FD>
- \_A propos des mandats de Richard Ferrand <http://wp.me/p6EXHi-4Gg>
- Les hasards du calendrier <http://wp.me/p6EXHi-4Gw>
- \_Richard Ferrand, 2 rue de Kerglas <http://wp.me/p6EXHi-4Hh>
- \_Richard Ferrand a (t'il) été entendu (?) <http://wp.me/p6EXHi-4Lb>